

Tremplin Jazz à Brides

Festival « ça Jazz à Brides »

Mairie de Brides les Bains, 1 place du centenaire, 73571 Brides-les-Bains, tel : 04 79 55 25 25
jazzbrides@gmail.com

Règlement

Article 1 : présentation

La commune de Brides-les-Bains organise un concours intitulé « tremplin jazz a brides », tremplin musical ouvert à des formations instrumentales avec ou sans chanteur, qui se déroulera le dimanche 10 juillet après-midi à partir de 14h.

Le Tremplin Jazz à Brides offre la possibilité aux musiciens de s'exprimer en public dans le champ des musiques jazz et ses déclinaisons.

Le tremplin est ouvert à toutes les formations musicales basées en Rhône-Alpes-Auvergne, sans limitation d'âge des musiciens.

Article 2 : les candidatures

Ce tremplin s'adresse aux formations de 5 musiciens maximum.

Aucun musicien ne doit être professionnel ou intermittent du spectacle.

Les candidatures seront enregistrées après réception du dossier complet avant le 15 juin 2016 par mail à jazzbrides@gmail.com et devront comprendre les éléments suivants :

- 1/ la fiche d'inscription téléchargeable sur le site www.jazzbrides.com, dûment remplie et signée par le représentant du groupe identifié ainsi comme seul interlocuteur responsable,
- 2/ une présentation détaillée du groupe avec CV, revue de presse et 3 photos format Jpeg libres de droit pour utilisation dans le cadre du festival et du tremplin (attestation à fournir),
- 3/ un enregistrement de très bonne qualité (CD ou fichier mp3) comprenant au moins 3 morceaux, reprises ou compositions propres,
- 4/ une fiche technique du groupe (backline et plan de scène),
- 5/ une autorisation parentale pour les mineurs.

Les dossiers qui paraîtront incomplets, erronés ou reçus après la date limite ne seront pas retenus pour la présélection.

Tous les musiciens inscrits sur la fiche de renseignement devront être présents sur scène lors de la finale, un seul remplaçant par groupe étant autorisé.

Article 3 : la présélection

La présélection sera faite par un jury composé d'organisateur du festival et de musiciens professionnels qui retiendront les groupes finalistes selon les critères suivants :

- 1/ la musicalité,
- 2/ la maîtrise des instruments,
- 3/ la cohésion du groupe,
- 4/ l'identité musicale affirmée du groupe.

Tous les groupes dûment inscrits recevront une confirmation au plus tard le 20 juin 2016 pour savoir s'ils sont retenus ou non pour concourir à la finale du Tremplin Jazz à Brides qui se tiendra le dimanche 10 juillet 2016 au Parc Thermal.

Une caution de 50 euros sera demandée aux groupes retenus afin de garantir leur engagement, qui leur sera restituée le soir du Tremplin.

Pour prévenir les cas de désistement des candidats, deux groupes suppléants seront désignés par le jury chargé de la présélection

Article 4 : la finale

Les groupes retenus se produiront en finale le dimanche 10 juillet après-midi à partir de 14H dans le Parc Thermal de Brides-les-Bains devant le jury et le public présent qui procédera également au vote pour le « prix du public ».

Article 5 : les obligations

Les groupes présents devront être conformes à la fiche d'inscription (même line-up) à 1 musicien près (remplaçant éventuel d'un seul musicien maxi)

Lors de la finale, chaque groupe disposera de 30 minutes maximum et devra interpréter au moins 4 titres. 10 minutes seront réservées à la mise en place sur scène.

En aucun cas la prestation ne devra dépasser 30 minutes.

Article 6 : le backline

La gestion technique sera assurée par l'organisation.

Article 7 : la délibération

Le jury de présélection sera composé d'organisateur du festival « Ça Jazz à Brides », de musiciens reconnus localement, de professeurs de musique, directeur d'école de musique...

Les délibérations se feront à huis clos selon les mêmes critères que pour la présélection avec une mention particulière sur la prestation scénique.

Le jury n'a pas à se justifier de son choix.

Les résultats seront proclamés le jour même à l'issue des délibérations du jury ainsi que le « prix du public » qui sera déterminé sur l'appréciation de la réaction du public par le jury officiel.

Article 8 : les prix

Différents prix seront attribués à l'issue de la finale du **Tremplin Jazz à Brides** :

1/ le « **Grand Prix du Tremplin Jazz à Brides** » attribué au groupe désigné vainqueur à l'issue des délibérations du jury, sera composé d'une séance d'enregistrement CD 4 titres au Studio Handmade Record pour 2 journées d'enregistrement et d'une programmation pour l'édition 2017 du Festival « ça Jazz à Brides » pour un cachet de 500 euros,

2/ le « **Prix du meilleur instrumentiste** » attribué par le jury sera doté d'un bon d'achat de 200 euros offert par le magasin Music Access à Albertville et la Mairie de Brides-les-Bains,

3/ le « **Prix du public** » désigné sur l'appréciation de la réaction du public par le jury officiel, sera doté d'une prime de 200 € sous forme de bons d'achats offerts par l'Association des commerçants de Brides-les-Bains.

Article 9 : droit d'enregistrement

L'organisateur du Tremplin Jazz à Brides se réserve le droit d'enregistrer l'intégralité du Tremplin Jazz à Brides et d'utiliser les enregistrements à des fins non commerciales, après accord des groupes.

Article 10 : annulation

Les organisateurs du Tremplin Jazz à Brides se réservent le droit soit d'annuler purement et simplement le concours, soit d'en modifier les conditions et le lieu de déroulement en cas de force majeure.

Les décisions du jury seront définitives et sans appel.

La participation au concours du Tremplin Jazz à Brides implique l'acceptation de toutes les conditions présentées ci-dessus et le respect du présent règlement.

Contact pour tous renseignements complémentaire :

Franck ADOR,

Coordinateur du Festival « ça Jazz à Brides »

Mairie de Brides-les-Bains, 1 place du centenaire, 73571 Brides-les-Bains

Tel : 04 79 55 25 25 ou 06 16 87 04 59

Ou par mail : jazzabrides@gmail.com